



# PROCES VERBAL ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Effectif légal du syndicat TRI OR :  
Nombre de membres en exercice = 56  
Nombre de membres présent = 44  
Nombre de membres votant = 44



Publié le  
21/04/2023

Date de la convocation : 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

## **Etaient présents :**

Communauté de Communes  
De Carnelle-Pays de France

Mesdames Sylvie BOCOBZA, Agnès DREUX, Karen RIAND déléguées titulaires  
Messieurs Jacques ALATI, Jonathan ALLONGE, Jérôme CHEVALLIER, Patrice LECLAIRE, Jean Christophe MAZURIER, Thierry PICHERY, Gilles WECKMANN délégués titulaires  
Mesdames Aline CARON, Lisa LUCHIER déléguées suppléantes  
Messieurs Jean Claude DEBUYSSCHER, Charles MONTFORT délégués suppléants

Communauté de Communes  
Du Haut Val d'Oise

Mesdames Catherine BORGNE, Isabelle DUMENIL, Carine FRAISSE, Nathalie GIRARD, Christine PERINI déléguées titulaires  
Messieurs Jean Michel APARICIO, Abdelrami BOUCHOUICHA, Jean Jacques COACHE, Xavier DECOMBAS, Frédéric FALLOT, Franck FOURMENT, Alain GARBE, Bernard LEBON, Olivier LESUEUR, Franck PINSSON, Pascal VAUZELLE délégués titulaires

Communauté de Communes  
De la Vallée de l'Oise et des  
Trois Forêts

Mesdames Malvina BOQUET, Beatrice BRUN, Brigitte SOREL-FREZON, Julita SALBERT déléguées titulaires  
Messieurs Pierre Yves BOUDER, Stéphane CHAMBERT, Laurent COHEN, François DELAIS, François KISLING, Bruno MACE, Antoine SANTERO délégués titulaires  
Madame Estelle LAPLAIGE déléguée suppléante

Communauté de Communes  
Sausseron Impressionnistes

Messieurs Patrick DUPONT, Didier GRAIN délégués titulaires

## **Absents excusés :**

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

**Assistaient également à la réunion :** Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

**Secrétaire de séance :** François DELAIS

**Commune non représentée :** Chauvry

Le quorum atteint la séance commence à 19h00 sous la présidence de Jacques ALATI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, qui a déclaré les membres du comité syndical présents ou absents et installés les nouveaux délégués dans leurs fonctions.

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur François DELAIS

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Monsieur Jean Michel APARICIO

Madame Lisa LUCHIER

## **ELECTION DU PRESIDENT**

### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, Madame Aline CARON a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 44 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie .

Elle a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du nouveau président. Elle a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le(-a) Président(-e) est élu(-e) au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La Présidente fait appel aux candidatures :

Sont candidats :

Monsieur Olivier LESUEUR

.....  
.....

### Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué à déposer son bulletin dans l'urne. Le nombre de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés les premiers, les seconds, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 37
- f. Majorité absolue : 23

(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre
Olivier LESUEUR	37	Trente sept

### Résultats du deuxième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1<sup>er</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

### Résultats du troisième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 2<sup>ème</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

**Proclamation de l'élection du président :**

**Monsieur Olivier LESUEUR été proclamé président et a été immédiatement installé.**

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de Monsieur Olivier LESUEUR élu président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Les membres du comité syndical ont fixé à 5 le nombre de postes de Vice-Présidents.

Le Président fait appel aux candidatures. Les délégués titulaires du comité syndical qui veulent se porter candidats devront se faire connaître pour chaque poste de vice-président.

Le Président, assisté du secrétaire de séance et des assesseurs, procède à l'organisation du scrutin.

Pour chaque élection, le secrétaire de séance et les assesseurs, après avoir constaté que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne correspond au nombre de votants, procèdent ensemble au dépouillement.

## Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président(e) qui sera en charge des Finances

Est candidat :  
Jacques ALATI

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : -
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 36
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre
Jacques ALATI	36	Trente six

### Résultats du deuxième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1<sup>er</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

### Résultats du troisième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 2<sup>ème</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

### **Proclamation de l'élection du premier vice-président**

**Monsieur Jacques ALATI a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances et a été immédiatement installé.**

### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e) en charge de la stratégie et du développement**

Est candidat :  
Frédéric FALLOT

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : -
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre
Frédéric FALLOT	42	Quarante deux

### **Résultats du deuxième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1<sup>er</sup> tour)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :
- f. Majorité absolue :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

**Résultats du troisième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 2ème tour)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

**Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

**Monsieur Frédéric FALLOT a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la stratégie et du développement et a été immédiatement installé.**

**Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président(e) en charge de la communication**

Est candidat :  
Monsieur Thierry PICHERY

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : -
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre
Thierry PICHERY	38	Trente huit

**Résultats du deuxième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1<sup>er</sup> tour)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :
- f. Majorité absolue :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

**Résultats du troisième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 2<sup>ème</sup> tour)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

**Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

**Monsieur Thierry PICHERY a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la communication et a été immédiatement installé.**

## Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président(e) en charge de l'administration et du secrétariat

Est candidat :

Monsieur François DELAIS

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : -
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre
François DELAIS	42	Quarante deux

### Résultats du deuxième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1<sup>er</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

### Résultats du troisième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 2<sup>ème</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

### Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

**Monsieur François DELAIS a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'administration et du secrétariat et a été immédiatement installé.**

### Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président(e)

Est candidat :  
Monsieur Bruno MACE

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : -
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre
Bruno MACE	38	Trente huit

### Résultats du deuxième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1<sup>er</sup> tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :
- f. Majorité absolue :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

**Résultats du troisième tour de scrutin (si la majorité absolue n'est pas atteinte au 2ème tour)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :

CANDIDATS par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettre

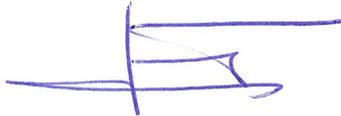
**Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

M. Monsieur Bruno MACÉ ..... a été proclamé(e) 5<sup>ème</sup> Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

*en charge du personnel*

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 6 décembre 2022, à 20 h. 00... a été, après lecture, signé par le Président (-te), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,



Le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

